

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 13 mai 2016

1<sup>ère</sup> **Commission**  
N° CP-2016-5-1-4

**Service instructeur**  
Direction des Finances

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
SA HLM DOMIAL ESH  
CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS DE FONCTION  
GENDARMERIE D'ALTKIRCH**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie intégrale à la SA HLM DOMIAL ESH pour deux emprunts d'un montant total de 4 123 843 € à souscrire pour la construction de 24 logements destinés à accueillir les gendarmes affectés à la nouvelle gendarmerie d'ALTKIRCH et leurs familles.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

La Société HLM DOMIAL a sollicité en mai 2013 la garantie départementale pour un emprunt d'un montant de 4 658 000 € en vue du financement de la construction de 24 logements à ALTKIRCH destinés à loger les gendarmes affectés à la nouvelle gendarmerie et leurs familles.

Un accord de principe leur avait été adressé en date du 3 décembre 2013 afin de leur permettre d'acquérir le terrain auprès de la commune d'ALTKIRCH.

Aujourd'hui, le dossier de prêt étant souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, le montant définitif des emprunts à garantir s'élève à 4 123 843 € : un emprunt PLF (Prêt Logement de Fonction) d'un montant de 3 001 111 €, un emprunt PLF Foncier d'un montant de 1 122 732 € pour la construction des logements.

Le présent rapport a donc pour objet de soumettre à votre appréciation cette demande relative à la garantie d'emprunt pour deux emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 4 123 843 € et destinés au financement de l'opération de construction de 24 logements situés Avenue Foch à ALTKIRCH.

Ces logements seront destinés à loger les militaires et leurs familles, affectés à la brigade de la Gendarmerie d'ALTKIRCH.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 5 023 843 € est prévu selon le tableau ci-après :

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Subvention Ville Altkirch | 900 000 €          |
| Prêt C.D.C. PLF           | 3 001 111 €        |
| Prêt C.D.C. PLF FONCIER   | 1 122 732 €        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>5 023 843 €</b> |

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des dépôts et consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

| <b>Caractéristiques du prêt</b>              | <b>PLF</b>                               | <b>PLF FONCIER</b>                       |
|--|--|--|
| Identifiant de la Ligne du Prêt              | 5117029                                  | 5117028                                  |
| Montant de la Ligne du prêt                  | 3 001 111 €                              | 1 122 732 €                              |
| Commission d'instruction                     | 1 800 €                                  | 670 €                                    |
| Durée de la période                          | ANNUELLE                                 | ANNUELLE                                 |
| Taux de la période                           | 1,75 %                                   | 1,75 %                                   |
| TEG de la Ligne du Prêt                      | 1,75 %                                   | 1,75 %                                   |
| Phase d'amortissement                        |  |  |
| Durée du différé d'amortissement             | 24 mois                                  | 24 mois                                  |
| Durée  | 40 ans                                   | 50 ans                                   |
| Index  | Livret A                                 | Livret A                                 |
| Marge fixe sur index                         | 1 %                                      | 1 %                                      |
| Taux d'intérêt <sup>1</sup>                  | 1,75 %                                   | 1,75 %                                   |
| Périodicité                                  | Annuelle                                 | Annuelle                                 |
| Profil d'amortissement                       | Amortissement déduit (intérêts différés) | Amortissement déduit (intérêts différés) |
| Condition de remboursement anticipé          | Indemnité forfaitaire 6 mois             | Indemnité forfaitaire 6 mois             |
| Modalité de révision                         | DL                                       | DL                                       |
| Taux de progressivité des échéances          | 0 %                                      | 0 %                                      |
| Taux plancher de progressivité des échéances | 0 %                                      | 0 %                                      |
| Mode de calcul des intérêts                  | Equivalent                               | Equivalent                               |
| Base de calcul des intérêts                  | 30/360                                   | 30/360                                   |

<sup>1</sup>Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'une opération entrant dans le champ d'application de la loi NOTRe en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui concerne les garanties d'emprunt accordées par les Départements, et notamment pour les opérations prévues au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.3231-4-1 du CGCT : les collectivités territoriales peuvent garantir tout ou partie des emprunts contractés par des sociétés ayant pour objectif la construction des immeubles à usage d'habitation au bénéfice de la gendarmerie ainsi que des locaux accessoires à ces immeubles.

De plus, une garantie similaire avait été accordée à ce même organisme pour la construction des logements de gendarmes affectés au Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie de BLODELSHEIM en date du 18 décembre 2015.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN